

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 271-1-2017

**CONCERNANT LA PROTECTION DES PLANS D'EAU
CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2017, le conseil a adopté le règlement 271-1-2017, ayant pour objet la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'affaires.

Donné à Harrington ce 13^e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept



Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13 juillet 2017, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de juillet 2017


